

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 18 juin 2014 en Mairie sous la présidence de Madame Elisabeth GRESSIER, Maire de STRAZEELE.

Présents : Mme Elisabeth GRESSIER, Maire, M Stéphane CASTANEDA arrivé à 20 h 25, M. RUCKEBUSCH Jean-Benoît, M Fernand DONNER, M CATTEAU Gauthier, Adjoint, Mmes REANT Céline, LEPAN Emmanuelle, SALINGRE Stéphanie, Ms DECOOL Laurent, DEKERVEL Stéphane, HUYGHE Maxence, DEBLONDE Christophe, DECHERF Alain, REANT Steve, P. Thieffry arrivé à 20 h 30.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

A l'ordre du jour :

### **1 - Exonération des Abris de Jardin de la Taxe d'aménagement (3%)**

Madame le Maire donne lecture de l'article L331-9 du code de l'urbanisme et informe qu'il est possible pour les collectivités, d'exonérer de la taxe d'aménagement certains travaux ; Après délibération Il est décidé l'exonération totale de taxe d'aménagement, pour **les abris de jardin soumis à déclaration préalable**. Avec application dès le 1er janvier 2015.

### **2 - Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)**

Madame le Maire informe que pour faire suite aux élections municipales de mars 2014, la composition de la CDCI doit être renouvelée ;

Cette instance est présidée par le représentant de l'Etat dans le département et a pour rôle d'établir et mettre à jour un état de la coopération intercommunale dans le département ; Elle peut formuler toute proposition tendant à renforcer la coopération intercommunale ; Elle est consultée sur tout projet de création d'un EPCI, ou toute demande de retrait d'un syndicat ou d'une communauté de communes. Elle se voit communiquer tout projet d'association de communes en vue de l'élaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement (CGCT).

Après délibération, aucune candidature n'est présentée.

### **3 - Modifications des membres délégués :**

Madame le Maire informe que lors de la séance de Conseil du 28 mars dernier, l'Assemblée avait procédé à la désignation de ses membres délégués en ce qui concerne la Commission d'appel d'offres. Or, les membres titulaires et suppléants n'ont pas été précisés. Le maire restant membre président de droit. Après délibération, sont désignés :

**Commission d'appel d'offres** : 6 membres au lieu de 8 :  
Titulaires : S. Castaneda, JB Ruckebusch, S. Dekervel  
Suppléants : G. Catteau, P. Thieffry, C. Deblonde  
Mme C. Reant et M L Decool se retirent.

**Délégations du Conseil Municipal au Maire** :

En ce qui concerne les délégations du Conseil Municipal, celui-ci n'a pas délimiter les attributions en ce qui concernent les points N° 15 et 21.

Madame le Maire invite l'Assemblée à délibérer conformément à la législation en vigueur, afin d'assurer la sécurité juridique des actes qui seront pris ultérieurement et ainsi éviter les recours contentieux auprès de la justice administrative

Après délibération, les articles 15 et 21 concernant l'exercice du droit de préemption au nom de la commune sont supprimés ; la compétence de plein droit en matière de préemption étant désormais du ressort de la CCFI pour les zones U, 1AU et 2AU du PLU de la Commune.

**SMICTOM** : Après délibération, l'acte concernant la nomination des délégués de la commune est retiré : La compétence Ordure ménagère est une compétence de la CCFI.

**4 - Adhésion au partenariat CDG59-CHRU de LILLE**

Madame le Maire rappelle que le Centre de Gestion exerce le secrétariat médical et de la Commission de réforme pour le compte des Collectivités territoriales et les Etablissements publics.

Afin d'optimiser le traitement des dossiers soumis, le CDG a conventionné avec le CHRU pour la réalisation d'expertise dans divers domaines de spécialités médicales. (Démarche de qualité, délai de réalisation maîtrisé, qualité de service) avec une tarification très intéressante revue à la baisse.

Après délibération, il est décidé d'adhérer à ce dispositif.

Madame le Maire est autorisée à signer l'adhésion au partenariat CDG59-CHRU de LILLE.

**5 - Consultation/affiliation volontaire du SMIRT au CDG 59**

Madame le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée sur la demande d'affiliation volontaire du « Syndicat Mixte intermodal régional de transport » (SMIRT) conformément à la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret N°85-643 du 26 juin 1985 (consultation préalable des collectivités et établissements public membres).

Elle donne lecture de l'extrait de statut du syndicat.

**Après délibération, l'Assemblée donne à l'unanimité, un avis favorable pour l'affiliation du SMIRT au CDG59.**

Un accord unanime est donné à la demande d'affiliation du « Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport » au CDG 59.

## **6 - SIECF : Redevance d'occupation du domaine public.**

Après délibération, Le Conseil Municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz, le montant de la redevance est fixé en fonction de la longueur des canalisations installées, avec revalorisation automatique chaque année, en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier 2014. La redevance est due automatiquement chaque année à partir de cette délibération. Montant 2013 : 187 euros.

## **7 - Tarifs scolaires rentrée 2013-2014**

Sont fixés ainsi les tarifs scolaires pour application à compter du 1er Aout2014 :

**Etude surveillée :** 1,50 €/heure

**Activités :** 1,00 €/heure

**Garderie :** cotisation annuelle : 12,00 €  
Forfait petit déjeuner : 0,40 cts  
Forfait Goûter : 0,40 cts  
Tarif horaire : 1,50 €  
Supplément forfaitaire pour dépassement d'horaire le ¼ heure:4,30 €

**Cantine :** 2,85 €

## **8 - MOTION : POUR LA DEFENSE DU TRANSPORT FERROVIAIRE DANS LE NORD PAS DE CALAIS**

Madame le Maire présente le courrier du conseil régional qui invite les élus du Nord-pas de Calais, à exprimer un mécontentement face à l'attitude de la SNCF à l'égard de notre région, par le fait qu'elle ne respecte pas ses engagements. Son intérêt portant de plus en plus sur l'esprit commercial au détriment de l'intérêt régional, local et du service public. Par conséquent, une mobilisation régionale est souhaitée : vote d'une motion, pour rappeler à la SNCF et à son Président ses exigences de services public, d'aménagement et de développement du territoire qui devraient aussi être les leurs : Une pétition est mise en ligne.

Après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité la motion suivante :

POUR LA DEFENSE DU TRANSPORT FERROVIAIRE DANS  
LE NORD-PAS DE CALAIS

Réductions de dessertes TGV et Eurostar, suppressions de dessertes des trains d'équilibre du territoire (Paris-Cambrai-Maubeuge/Paris-Littoral sud notamment), baisse de la qualité du service TER, il ne se passe jamais longtemps sans que nous ayons à nous plaindre de la politique que mène la SBCF en direction de notre région.

Ces décisions, que la SNCF nous impose, ont des conséquences directes qui pénalisent notre collectivité et nos concitoyens, usagers actuels ou potentiels, et se traduisent notamment par une dégradation des services offerts (fermeture

de gares, diminution du nombre de dessertes, restriction des horaires d'ouverture des guichets, moindre présence humaine dans les gares et dans les trains.

A chaque fois le même scénario se répète, celui de décisions prises par la SNCF sans concertation, sans consultation, ni information préalable des élus locaux.

A chaque fois, c'est a posteriori que nous élus, sommes informés des volontés ou intention de la SNCF qui semble de plus en plus privilégier une logique purement commerciale sacrifiant, sur l'autel de la rentabilité financière, le service public, l'aménagement et le développement du territoire auxquels elle devrait aussi et avant tout répondre.

C'est pourquoi le conseil municipal de la Commune de STRAZEELE, réuni le mercredi 18 juin 2014 dit son refus d'une logique exclusive de rentabilité financière, actuellement mise en avant par la SNCF et demande à celle-ci :

- le maintien d'un service public ferroviaire de qualité, sur l'ensemble du territoire régional, dont l'usager est le cœur

le maintien des dessertes par la grande vitesse des villes moyennes du Nord-Pas de Calais, véritable innervation de notre territorial régional, et facteur d'aménagement, de développement et d'attractivité local.

Le conseil municipal appelle aussi à la réunion d'états généraux du transport ferroviaire en Nord-Pas de Calais qui réuniraient l'ensemble des acteurs (Etat, Collectivités locales, SNCF, RFF, usagers...).

Le Conseil Municipal en appelle enfin aux plus hautes autorités de l'Etat, Président de la République et premier ministre, afin qu'ils rappellent à la SNCF et à son Président les exigences du service public, d'aménagement et de développement du territoire qui ne devraient pas cesser d'être les leurs.

## **9 - RETROCESSION DES VOIRIES DES LOTISSEMENTS :**

Une assemblée Générale des co-lotis de la Résidence Ingeland, doit avoir lieu le 27 juin prochain pour finaliser le dossier de rétrocession des parties communes à la commune de STRAZEELE. Un carottage doit être réalisé en septembre prochain.

## **10 - MUTATION DE L IMMEUBLE 1 ROUTE DE CAESTRE**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant les différentes estimations remises par les Notaires concernant l'évaluation de l'immeuble communal (hors salle de réunion, et local technique), il est décidé par 14 voix, de proposer la vente à 140 000 euros, suite à la demande d'acquisition de Mme LESAGE. Une voix se prononce pour le maintien de l'immeuble dans son actuel fonction de commerce en gérance.

## **11 - EMPLOI AVENIR**

Madame le Maire rappelle que pour assurer le bon fonctionnement des

services communaux, il avait été décidé en date du 28 avril 2014 de créer un poste d'emploi avenir – d'agent technique polyvalent à temps non complet en complément du poste à temps complet actuel.

DECIDE la création de deux postes **Emploi avenir - temps complet** :

- 1- **un agent technique polyvalent** : Il aura pour mission d'assurer les tâches d'entretien des espaces extérieurs et bâtiments communaux, et toutes tâches nécessaires à assurer le bon fonctionnement des services techniques.
- 
- 2 – **un agent technique d'animation polyvalent** en ce domaine, affecté au service des activités des rythmes scolaires, activités sportives et autres activités liées à l'animation.

AUTORISE Madame le Maire à contacter les services compétents (Mission Locale) à effectuer toutes les démarches relatives aux dossiers de mise en place, à signer les conventions et actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir les aides de l'Etat,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

#### 12 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES du CDG59 :

Madame le Maire rappelle que la commune est membre comme 580 autres communes, au 1er groupement de commande créé en 2010 par le Centre de Gestion du Nord, afin de mutualiser les démarches et réduire les coûts d'acquisition des outils nécessaires à la mise en place de la dématérialisation des procédures dans le cadre des développements de l'administration électronique.

Elle précise que de nouvelles contraintes juridiques nous obligent à innover nos procédures dématérialisées et accroître la sécurité des systèmes d'information.

Par conséquent, le CDG59 propose l'adhésion à un nouveau groupement de commande, Madame le Maire donne lecture de la note explicative récapitulant son contexte, les outils et l'accompagnement proposés par le service [Cre@tic](#) du CDG.

Le tarif prévisionnel d'accompagnement s'élève à environ 50 euros pour les communes de moins de 1000 habitants.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, l'Assemblée est invitée à délibérer sur l'adhésion ou non au groupement de commandes (avant le 1er novembre 2014).

Après délibération, un accord unanime est donné.

#### 13 - TRAVAUX :

##### **ECOLE : Installation d'une clôture et d'une porte bois**

Un devis a été reçu (Ets Marcel HUYGHE), d'autres sont attendus.

La réfection de la salle de pause sera faite par l'Agent communal pendant les congés scolaires.

##### **SALLE POLYVALENTE** :

Afin de pallier aux problèmes de stationnement pour accéder à l'école et à la salle polyvalente, route d'Hazebrouck, il est procédé à une consultation pour recevoir des propositions d'aménagement et évaluer le coût de l'opération.

3 projets sur plans ont été remis par l'entreprise DUBRULLE -TP. et sont étudiés par l'Assemblée.

Après délibération, une attention particulière est portée sur l'emplacement du trottoir et des stationnements. Afin de préserver la sécurité des piétons. Il est décidé de retenir l'aménagement qui comprend un « dépose minute » et quelques places de stationnement devant l'entrée de la salle polyvalente, ainsi que sur le côté. (Les containers à verre et « RELAIS » seront déplacés). Un trottoir sera créé en bordure sur l'arrière .

Il est décidé de demander d'autres devis.

#### **14 - QUESTIONS DIVERSES**

##### **a-Facturation cantine :**

Madame le Maire donne lecture de la pétition émise par des parents d'élèves (33 familles sur 88), reçue en Mairie le 12 juin dernier . Elle regrette de ne pas avoir été consultée lors d'une prise de rendez-vous ou d'une remise de la pétition en main propre par les pétitionnaires.

Elle concerne une demande de facturation mensuelle de la cantine de la même façon qu'elle est faite pour la garderie l'étude et les activités scolaires dans le but de faciliter la gestion, et d'éviter toute perte ou oublis de tickets.

Après délibération, Il est décidé que la mise en place ne serait pas un problème,seulement il faut tenir compte du risque d'augmentation des difficultés de paiements de factures. La réception simultanée pour un grand nombre de famille de 3 factures mensuelles, peut engendrer des difficultés budgétaires : le système de vente de tickets appliqué jusqu'à ce jour permet à chaque famille de s'organiser au mieux.

Il est décidé à l'unanimité de continuer le système de vente actuel, en rappelant qu'il est toujours possible d'acheter les tickets pour un mois ou plus. Il suffit d'indiquer le nom de l'enfant sur le ticket. Pour confirmer le jour où l'enfant prend son repas , il y a lieu de prévenir selon les modalités inscrites au règlement.

b – **SMICTOM DES FLANDRES** :Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets concernant l'année 2013 est disponible en Mairie pour consultation..

c – **Démarche commerciale VITOGAZ** : qui propose une étude personnalisée de notre approvisionnement en gaz propane, dans le but de réaliser des économies. Le SIECF entreprendra de son coté une consultation des communes possédant un approvisionnement par citerne avant le 15 juillet.

##### **d - Photos aériennes de la Commune :**

Il est décidé de ne pas donner suite à la proposition faite par « Photo Pirenaic » de réaliser un reportage aérien sur la commune, pour un montant de 585 euros.

e – **Réunions diverses** :

Madame le Maire rend compte des réunions auxquelles elle a participé récemment à la CCFI.

**SIECF** : Monsieur THIEFFRY, délégué communal au SIECF rend compte de la dernière réunion à laquelle il a participé. Il était question de la TCFE. Pouvoir est donné au SIECF d'attribuer la taxe maximale au Commune.

Un état des lieux de l'éclairage public est fait pour pouvoir constater les défaillances en éclairage.

f- **Raid Aventure 2014**

Il est rappelé le programme 2014 du Raid aventure organisé par la CCFI, en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et la brigade de prévention de la délinquance juvénile, le Comité départemental du sport en milieu rural, le Service EPICEA du Conseil Général du Nord, la CCFI, les bénévoles des Communes.

Il se déroulera le samedi 5 juillet sur les communes de Borre, le Doulieu, Pradelles, Strazeele, et Vieux-Berquin,

Le rendez-vous est fixé à 8 heures sur la place de Strazeele. Il s'adresse au public, réparti en 2 catégories ; les 12-14 ans et 15-17 ans. Les équipes seront composées d'un maximum de 10 ados et encadrés par 2 accompagnateurs.

Il faudra disposer d'un VTT ou VTC en bon état. Et chaque équipe verra ses efforts récompensés.

A 19 h 30, La proclamation des résultats aura lieu à la salle polyvalente suivi d'un apéritif dînatoire

Les dossiers d'inscriptions restent disponibles au secrétariat de la Mairie et sur demande à la CCFI à Méteren. Une réunion est prévue le 23 juin prochain.

Madame le Maire confirme sa présence pour la journée, ainsi que Mr Stéphane CASTANEDA, M. DECOOL, M.DECHEUF, Mme SALINGRE les rejoindra l'après-midi.

g- **Contournement Borre-Pradelles**

Madame le Maire rappelle que la cérémonie du contournement aura lieu le dimanche 29 juin prochain.

Elle précise que des réclamations ont été déposées par les riverains de la Résidence Becque Acker, concernant la hauteur insuffisante de la butte, l'absence de la végétation et de clôture.

Madame le Maire accompagnée du responsable Projet du Conseil Général a rencontré les résidents.

Une clôture provisoire va être posée. La butte va être légèrement rehaussée à l'automne. Ces travaux se dérouleront en même temps que les travaux paysagers et la clôture définitive.

h – **Avis naissance** : Madame le Maire fait part de la naissance de la fille de M

et Mme Steve REANT, Lana.

Ainsi fait et délibéré audit lieu les jours mois et an que ci-dessus./.

Fin de séance 23 h 05.